

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1100

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **6 avril 2021** à 19 heures 30 en visioconférence.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no 1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2021-04-052

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré par décret l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois depuis le 13 mars 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui décrète que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de délibérations des membres;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel s'applique à la Municipalité puisqu'elle situe dans la région sociosanitaire de la Chaudière-Appalaches;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de tenir la séance à huis clos en visioconférence.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-04-053

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés / Mars 2021

Affaires courantes

Administration

6. Autorisation de paiement de facture / Service de transport adapté et collectif de Lotbinière

Aménagement du territoire

7. Demande de permis - 332 rue Principale
8. Demande de permis - 473 route de l'Église
9. Demande de permis - 477 route de l'Église
10. Demande de permis - 271 rue Principale
11. Demande de permis - 5 rue Brousseau
12. Demande de permis - 12 rue Brousseau

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1101

Travaux publics

13. Octroi de contrat / Pavage de la rue du Boisé et réfection du petit 5^e rang
14. Octroi de contrat / Signalisation sur le nouveau véhicule / Rembourrage Daigle inc.
15. Octroi de contrat / Abat-poussière

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

16. Divers
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

**3. PRÉSENTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU
1^{ER} MARS 2021**

RÉSOLUTION 2021-04-054

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 2021.

4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL

Le directeur-général et secrétaire-trésorier, Monsieur Mathieu Roy, informe le Conseil que dans le cadre de la démarche de mise à jour MADA, lui et Madame Michèle Nolet, coordonnatrice administrative ont rencontré le 4 mars Madame Denise Chayer. Il fut question notamment de la procédure de distribution et de réception des sondages papier, des prix de participation et des modes de communication pour assurer une participation. Une rencontre avec le comité MADA-Famille s'est tenue le 22 mars en soirée pour passer en revue le questionnaire fourni par la MRC et proposer les questions de nature locale à ajouter à la section finale. La consultation se tient du 6 avril au 30 avril inclusivement, partout dans la MRC de Lotbinière.

Monsieur Bertrand Legrand annonce qu'il sera impossible encore cette année de participer à la distribution d'arbres aux citoyens puisqu'il y a peu de chances que celui-ci fonctionne. Advenant le cas où le programme aurait lieu, Monsieur Legrand se voit mal en mai distribuer des arbres à plusieurs citoyens dans le contexte pandémique actuelle.

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS / MARS 2021

RÉSOLUTION 2021-04-055

ATTENDU QUE le directeur général a déposé et présenté les comptes payés du mois de mars 2021;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1102

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	116 245. ³⁵ \$
Rémunération nette (employés et élus)	12 914. ⁴⁹ \$
Total dépenses	129 159.⁸⁴ \$

6. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2021-04-056

ATTENDU QUE les citoyens sur le territoire de la Municipalité sont desservis par les services de transport adapté et collectif de Lotbinière;

ATTENDU QUE pour pouvoir offrir ce service aux citoyens, la Municipalité paye une partie de la charge financière;

ATTENDU QUE le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière a émis une facture de 2 153.⁵⁵ \$ pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le montant de la facture répond au budget 2021 adopté;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de 2 153.⁵⁵ \$ au Service de transport adapté et collectif de Lotbinière pour l'année 2021.

7. DEMANDE DE PERMIS / 332 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-04-057

ATTENDU QUE les propriétaires du 332 rue Principale ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le projet vise à agrandir le patio existant de 12' X 12' en 12' X 17', à changer le revêtement de plancher en composite gris et les rampes par le même modèle que celui existant;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que le projet répond au règlement PIIA et qu'il recommande au Conseil d'accepter la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 332 rue Principale.

8. DEMANDE DE PERMIS / 473 ROUTE DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION 2021-04-058

ATTENDU QUE les propriétaires du 473 route de l'Église ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1103

ATTENDU QUE le projet vise les éléments suivants (illustrés sur le plan joint) :

- Installation d'une piscine hors-terre de 21 pieds de diamètre dans la cour arrière;
- Installation d'un patio de bois de 10 X 10 pieds pour l'accès à la piscine dans la cour arrière;
- Construction d'une dalle de béton de 16 X 35 pieds devant le cabanon dans la cour arrière;
- Démolition du patio existant pour y construire une terrasse de béton au sol de 13 X 33 pieds;
- Construction d'un trottoir de 4 pieds X 35 pieds devant la maison reliant la galerie avant à l'entrée véhiculaire;
- Construction de deux trottoirs de 4 pieds X 25 pieds en cour arrière reliant l'entrée du garage / abri d'auto à la terrasse à la piscine et le deck.

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que le projet répond au règlement PIIA et qu'il recommande le Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 473 route de l'Église.

9. DEMANDE DE PERMIS / 477 ROUTE DE L'ÉGLISE

RÉSOLUTION 2021-04-059

ATTENDU QUE les propriétaires du 477 route de l'Église ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le projet vise à installer une clôture de type « frost » sans latte sur une longueur approximative de 390 pieds en cour arrière et latérale droite tel que présenté sur le plan joint à la demande;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que le projet répond au règlement PIIA et qu'il recommande au Conseil d'autoriser la demande tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 477 route de l'Église.

10. DEMANDE DE PERMIS / 271 RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2021-04-060

ATTENDU QUE les propriétaires du 271 rue Principale ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le projet vise les éléments suivants :

- Changer le revêtement extérieur du mur arrière et du côté gauche (ouest) en vinyle brun pour s'agencer aux deux murs actuellement rénovés en avant et côté droit en canexel brun;
- Changer le revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte pour mettre de la tôle noire;
- Retirer la lucarne et la fenêtre dans la toiture avant puisque le 2e étage de la maison a été condamné lors des derniers travaux de rénovation intérieure;
- Prolonger la toiture en avant afin de couvrir la galerie avant aux dimensions suivantes : 1,81 m X 9,45 m.

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier suivante :

- Le revêtement extérieur en vinyle n'est pas permis au règlement PIIA, le CCU recommande que du canexel identique à celui déjà présent sur les deux autres murs rénovés soit utilisé;
- Le nouveau revêtement de toiture en tôle est un atout à l'apparence initiale de l'immeuble;
- Les membres sont partagés sur l'idée de condamner la lucarne à l'étage en façade de la maison. Bien que ce soit un élément significatif de l'architecture, dans ce cas-ci, son état n'est pas bon et

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1104

elle ne semble pas être d'origine avec la maison (ajoutée ultérieurement). Le CCU souhaite laisser le soin au Conseil de prendre la décision sur ce point;

- La prolongation de la toiture est un atout, venant faire un rappel à la toiture arrière.

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis en modifiant le revêtement extérieur demandé par du canexel identique aux murs rénovés existants et laisse le soin au Conseil de décider du sort de la lucarne et de la fenêtre en toiture avant.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis en suivant la recommandation du CCU concernant le revêtement extérieur, soit d'installer du canexel tel que réalisé sur les murs en façade et du côté Est, et d'autoriser la modification la toiture en retirant la fenêtre et la lucarne existante au second étage puisqu'il juge que ce n'est pas un élément d'origine essentiel à l'authenticité du bâtiment.

11. DEMANDE DE PERMIS / 5 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2021-04-061

ATTENDU QUE les futurs propriétaires du 5 rue Brousseau ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le projet vise à construire une maison à un étage d'une superficie de 25 pieds de profondeur X 36 pieds de largeur comportant un revêtement extérieur en canexel brun et allégé de pierre couleur naturelle, une toiture en bardeaux d'asphalte et des fenêtres à battants à petits (4 sur la moitié supérieure) et grands carreaux (1 sur la moitié inférieure);

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que le projet répond au règlement PIIA et qu'il recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 5 rue Brousseau.

12. DEMANDE DE PERMIS / 12 RUE BROUSSEAU

RÉSOLUTION 2021-04-062

ATTENDU QUE les propriétaires du 12 rue Brousseau ont déposé une demande de permis comportant tous les éléments requis à son analyse;

ATTENDU QUE le projet vise à construire une maison à un étage d'une superficie de 24 pieds de profondeur X 32 pieds de largeur comportant un revêtement extérieur en canexel gris, une toiture en bardeaux d'asphalte et des fenêtres à battants;

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier et qu'il juge que le projet répond au règlement PIIA et qu'il recommande au Conseil d'autoriser la demande de permis tel que déposée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la demande de permis tel que déposée pour le 12 rue Brousseau.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1105

**13. OCTROI DE CONTRAT / PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ ET RÉFECTION DU PETIT
5^E RANG**

RÉSOLUTION 2021-04-063

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé un appel d'offres par le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du Québec lors de la séance du conseil du 1^{er} mars 2021 (résolution 2021-03-049);

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur SEAO a été publié le 19 mars 2021;

ATTENDU QUE la période d'affichage se terminait le 6 avril 2021 à 13h00, heure exacte de l'ouverture des soumissions;

ATTENDU QUE les résultats d'ouverture des soumissions sont les suivants :

- Construction et pavage Portneuf inc. au montant soumis de 126 215.⁹³ \$
- Les Entreprises Lévisiennes inc. au montant soumis de 117 288.³⁰ \$
- Contracteur P.E. Pageau inc. au montant soumis de 108 920.⁴² \$
- Construction B.M.L inc. au montant soumis de 101 982.⁸³ \$

ATTENDU QU'après analyse de la Municipalité, l'ensemble des soumissions reçues sont conformes et qu'il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder le contrat à Construction B.M.L. inc, division de Sintra inc. au montant de 88 700.⁰⁰ \$ avant taxes applicables pour le pavage de la rue du Boisé et la réfection du petit 5^e rang.

**14. OCTROI DE CONTRAT / SIGNALISATION SUR LE NOUVEAU VÉHICULE / REMBOURRAGE
DAIGLE INC.**

RÉSOLUTION 2021-04-064

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule municipal;

ATTENDU QUE ce véhicule sert essentiellement aux travaux publics;

ATTENDU QUE dans le cadre de son utilisation, le véhicule se doit d'être doté des équipements nécessaires à la signalisation des travaux en cours, notamment une flèche et un gyrophare;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité trois entreprises à déposer une offre de service pour la fourniture et l'installation des équipements;

ATTENDU QUE parmi les trois entreprises, une n'offrait pas le service d'installation des équipements;

ATTENDU QUE parmi les deux autres offres de services, celle de Rembourrage Daigle inc. était la moins dispendieuse pour un montant total avec taxes applicables d'environ 4 000.⁰⁰ \$, équipements et installation incluse;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'octroi du contrat de fourniture et d'installation d'équipements de signalisation sur le nouveau véhicule à Rembourrage Daigle inc. pour un montant total avec taxes applicables de maximum 4 000.⁰⁰ \$.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

1106

15. OCTROI DE CONTRAT / ABAT-POUSSIÈRE

RÉSOLUTION 2021-04-065

ATTENDU QUE la Municipalité possède des voies publiques non pavées qui nécessitent l'application d'un produit abat-poussière minimalement annuellement pour l'agrément;

ATTENDU QUE la Municipalité procède cette année à la bonification de ce service en planifiant deux passages dans la saison estivale sur la rue Jobin et la route des Baron;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité trois entreprises à déposer une offre de service pour la réalisation de ce service;

ATTENDU QUE parmi les trois offres de services, celle de Enviro-Solutions est celle répondant le plus aux besoins de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Enviro-Solutions inc. au montant de 8 160.⁰⁰ \$ avant taxes applicables pour l'application d'abat-poussière sur les voies publiques non pavées de la Municipalité;

16. DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-04-066

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h48.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

